

EMPLOYE DE COMMERCE MULTI-SPECIALITE

Vanessa, Vendeuse

« Je suis titulaire de ce CAP et je travaille soit dans les commerces de détail, soit dans les rayons spécialisés des grandes surfaces. Au début j'étais placé sous la responsabilité d'un chef de rayon ou d'un responsable de point de vente, je participais à la réception et au stockage des marchandises en réserve. Au niveau de la surface de vente, j'approvisionne les rayons et veille à leur attractivité, j'accueille le client, j'identifie ses besoins et met en avant les qualités des produits. Enfin, je participe aussi à l'encaissement. Avec toutes ces expériences, je vise l'ouverture de mon propre point de vente dans la cosmétique. »



>ACTIVITES

L'employé de commerce « multi-spécialités » réalise des opérations de réception et de stockage des marchandises. Il est chargé de la tenue et de la présentation du linéaire. De plus, il participe à l'accueil, à l'orientation du client et à sa fidélisation. A la caisse, il enregistre les marchandises et encaisse selon le mode de paiement. Il est placé sous la responsabilité du chef de rayon ou du chef du magasin (en fonction de la structure du point de vente). Il est en relation avec les services administratifs et commerciaux de son rayon. Il est au contact du client et il peut le renseigner car il connaît tout ou partie de la surface de vente.

>OU ET COMMENT ?

En contact proche ou éloigné de sa clientèle, le vendeur permet la réalisation d'opérations commerciales soit en effectuant lui-même l'acte de vente, soit en préparant les rayons du magasin en libre service pour lequel il travaille..

>PROFIL

Le métier d'employé de commerce « multi-spécialités » requiert de la polyvalence : il peut occuper successivement un poste de caissier, de gondolier ou même être employé en réserve, de la résistance physique.

>CARRIERES

Il peut être employé dans tous types de commerce : **Hypermarché, supermarché ou hard discount, Petites surfaces de proximité, Grands Magasins, Magasins à succursales.** Avec l'expérience professionnelle, le vendeur peut ouvrir son magasin ou devenir gérant.

L'ACTIVITE COMPORTE LE DEPLACEMENT DE CHARGES, LE PLUS SOUVENT DEBOUT, AVEC UN NIVEAU SONORE PARFOIS ELEVE ET UNE VARIATION DE TEMPERATURE ; AU NIVEAU DE LA DISPONIBILITE : IL PEUT TRAVAILLER LE SAMEDI, PARFOIS LE DIMANCHE ET LES JOURS FERIES.

>QUELLES FORMATIONS ?

-Niveau V

Après la 3^{ème} – CAP EMPLOYE DE VENTE SPECIALISE
 OPTION A : PRODUITS ALIMENTAIRES ou
 OPTION B : PRODUITS D'EQUIPEMENTS COURANTS Niveau
 BAC PRO VENTE

-Niveau IV

Niveau BAC – BAC PRO COMMERCE ou/et BAC PRO VENTE

POUR EN SAVOIR PLUS

Onisep

Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège

METIERS PROCHES